



REGLEMENT PLATEAU U6 – U7 A 4

DELEGATIONS

Le Comité Directeur du District de Football du Calvados délègue à la Commission du Football Animation Mixte l'organisation et la gestion des plateaux de Football U6-U7 à 4.

PARTICIPATION

Les engagements sont obligatoires pour toutes les équipes de Foot à 4 participants aux plateaux du District du Calvados.

Un droit d'engagement est fixé par le Comité Directeur et directement débité du compte des clubs participants.

Les rencontres de football à 4 joueurs de catégorie U7 sont ouvertes aux joueurs titulaires d'une licence U6 et U7, ainsi qu'aux joueuses U6F, U7F et U8F (en mixité).

S'agissant de plateaux à 4 joueurs, pour la promotion de la pratique chez nos jeunes joueurs, il pourra être autorisé 2 remplaçants par équipe.

DEROULEMENT DES 2 PHASES DE LA SAISON

Les plateaux U7 à 4 se dérouleront en deux phases.

S'agissant d'une épreuve promotionnelle, il n'y a pas de classement.

Les matchs se joueront le samedi matin

1ère PHASE (Automne)

Pour la 1ère phase, des secteurs seront constitués et répartis géographiquement :

Le nombre d'équipes par groupe n'est pas défini et sera conditionné par le nombre d'équipes engagées. Les groupes de secteur pourront éventuellement être revus en fonction des engagements reçus.

A l'intérieur des secteurs, les équipes se rencontreront sous forme de plateaux de 4 à 12 équipes, selon le calendrier établi par les coordinateurs de secteur sous le contrôle de la commission animation et du CTDAP.

2ème PHASE (Printemps)

L'organisation reste similaire à la 1ère phase avec une alternance des plateaux en herbe, ou sur synthétique.

REGLES du FOOT à 4

Règles générales

1. Les joueurs (ses) autorisé (es) à participer sont : les U6, les U7, les U6 F, les U7 F, U8 F. Les dispositions des Règlements Généraux de la L.F.N. s'appliquent dans leur intégralité, et notamment les prescriptions :

De l'article 120 pour la qualification des joueurs en cas de match remis ou à rejouer.

Des articles 140 & 144 pour le remplacement des joueurs.

De l'article 141 pour la vérification des licences et de l'identité des joueurs.

De l'article 141, 142 & 143 pour le dépôt des réserves.

De l'article 187.1 pour la formulation des réclamations.

2. Le port du protège-tibia est obligatoire.

3. Il n'y a pas de hors-jeu.

4. l'arbitrage se fait à l'extérieur du terrain.

Les obligation et interdictions

1. Le tacle est strictement interdit

2. Interdiction de jouer à la volée et demi-volée pour le gardien.

3. Les dégagement du gardien doivent se faire à la main, avec les adversaires à 4mètres.

Coups francs, corners, penalty & zone protégée

1. Les coups francs sont tous directs, l'adversaire doit se trouver à 4 mètres

2. Les rentrées de touches & les corners se font par une passe ou par une conduite de balle, adversaire à 4 mètres

3. Si le joueur rentre en conduite de balle à la suite d'un corner ou à une touche, il peut tirer et donc marquer un but

4. Penalty sur la ligne des 7 mètres face au but.

5. la surface protégée est délimitée à 7 mètre du but pour relance protégée du gardien, relance uniquement à la main

Dimension du terrain

Les dimensions du terrain : 28mx20m, les dimensions du but : 4 m x 1,5 m.

Avec zone protégée du gardien 7 mètres.

Ballons

Taille 3

Buts

4 mètres sur 1.5 mètre

Rotation

Toutes les 10 minutes

Les rencontres débutent et se terminent en même temps

Durée et heure des matchs

En principe, les rencontres doivent avoir lieu le samedi matin à 10h30.

Les plateaux sont joués sur une durée maximale de 50 minutes. 5 séquences de 10 minutes.

**Chaque équipe doit se déplacer avec : 2 ballons minimum, 1 jeu de chasubles,
1 binôme éducateur/parent**

FORFAITS

Dans la mesure où une équipe déclare forfait ou en cas d'indisponibilité ne peut participer à un plateau, le club devra impérativement en informer l'organisateur et le responsable de plateau cela avant le vendredi midi ainsi que le district, sous peine de sanction financière.

FEUILLES DE PLATEAU et FEUILLES de PRESENCE

- 1) La feuille de plateau sera rédigée de façon lisible et envoyée sur le F.A.L par le Club recevant dès le jour du dit plateau **même si celui-ci n'a pas eu lieu quel que soit la raison (ex : Arrêté Municipal)** sous peine de sanction amende 10€.
- 2) Les feuilles de présence devront être rédigées de façon lisible et envoyées sur le F.A.L par les équipes se déplaçant au plus tard le jour du plateau sous peine de sanction (5€ x 4 par équipe)
- 3) le dirigeant ou éducateur responsable de l'équipe sera susceptible d'être sanctionné en cas de joueur disputant le plateau sans licence ou en cas de faux en écriture sur la fiche de plateau ou sur la fiche de présence.

CAS PARTICULIERS

Lors de chaque phase, si nécessaire, la Commission en charge de ces plateaux se réserve la possibilité d'effectuer tous les arbitrages utiles à l'équilibre et au bon déroulement des plateaux.

Les cas non prévus au présent règlement seront traités par la commission en charge de ces Plateaux.